



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cayenne, le jeudi 1er septembre 2022

Didier Rigottard IA IPR EPS

A

Mesdames et Messieurs les enseignants d'EPS

Rectorat

IA-IPR

Affaire suivie par :

Didier RIGOTTARD

IA-IPR EPS

Mél.

Didier.rigottard@ac-guyane.fr

B.P. 6011

97306 CAYENNE
Cedex

LETTRÉ DE RENTRÉE EPS 2022 : « permettre à tout jeune de déployer ses pleines potentialités, quelles que soient ses origines géographiques, familiales ou sociales »

L'inspection pédagogique régionale d'EPS, composée de **Didier RIGOTTARD** IA-IPR, de **Floriane FERSING**, **Cécile CHAUFFOUR** toutes deux Chargées de Mission et **Sébastien LEBON** Interlocuteur Académique Numérique (IAN) EPS, souhaite la **bienvenue à ceux qui arrivent en Guyane et surtout une bonne rentrée scolaire** à toutes et tous enseignant(e)s d'EPS.

Avant toute chose, **cette nouvelle équipe tenait à remercier les quelques collègues qui nous quittent pour de nouveaux horizons (affectation dans une autre académie ou cessation d'activité professionnelle) pour la contribution qu'ils ont apportée à l'éducation des élèves du territoire**. Merci à eux pour leur engagement et leur professionnalisme. Qu'elles et ils soient ici très sincèrement remercié(e)s. Nous leur souhaitons le meilleur avenir professionnel et personnel. Parmi ceux-ci, il convient de citer **François Beuret IAN EPS** que nous remercions à nouveau pour le sérieux et la rigueur avec laquelle il s'est acquitté de sa mission durant trois années. Il faut également évoquer **Pascal Le Gall** qui intègre le « ministère du temps libre » après une vingtaine d'années auprès de l'inspection. Par son expertise reconnue et appréciée, il aura marqué de son empreinte la discipline en Guyane. Une pensée particulière à **Serge Morth IA IPR EPS** qui lui aussi intègre le « ministère du temps libre » après s'être consacré à l'EPS sans compter ni son temps et ni son énergie. Avec vous, il a pu œuvrer pour que notre discipline prenne toute sa place dans le système éducatif et devienne à la fois généreuse et ambitieuse.

En ce qui concerne les nouveaux (titulaires, stagiaires, professeurs contractuels) que nous recevons cette année, **merci à vous toutes et tous de leur faire le meilleur accueil**. Les **coordonnateurs** auront, comme ils savent très bien le faire, la **mission de leur présenter le contexte local, le pack EPS et les projets/mallettes d'EPS/AS, les référentiels d'évaluation, les SSS le cas échéant, etc.**

Cette lettre de rentrée est aussi l'occasion pour nous de remercier tous les acteurs de terrain qui, par leur action, engagement et professionnalisme, favorisent la réussite des élèves et le bon déroulement des examens. En effet, les efforts fournis ont soutenu la réussite des élèves au DNB, au baccalauréat général, technologie, professionnel et pour le CAP. **Les progrès encourageants montrent qu'en dépit des conditions d'enseignement difficiles, la réussite reste, pour beaucoup, possible en Guyane**. Les efforts doivent donc se poursuivre cette année pour continuer d'élever le niveau de qualification de tous les élèves.

En second lieu, ce courrier a pour objet de rappeler la contribution de l'EPS à la réussite de tous dans le contexte du territoire. Il n'a échappé à personne que la crise sanitaire nous a tous mis à l'épreuve (l'École, les personnels d'encadrement, vous les enseignants ainsi que les élèves et leur famille). **Avec ces années « Covid » compliquées pour l'EPS, seule discipline où le corps est en jeu,** l'année 2021-2022 s'est caractérisée en Guyane par une reprise quasi normale des activités physiques. La possibilité d'exploiter les gymnases « ouverts » a favorisé une reprise plus précoce qu'en métropole. Nous devons pour cela remercier le préfet qui a été à l'écoute de notre demande. **Grâce à vous, qui avez tous fait la preuve que vous étiez d'ingénieux bricoleurs de l'EPS, les élèves ont pu bénéficier de cet enseignement primordial pour traverser cette crise.** Ce virus est malheureusement toujours présent, il convient donc de rester vigilant. Pour cette rentrée, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse propose **une graduation à quatre niveaux** (socle de mesures ; niveau vert ; niveau orange ; niveau rouge). Au regard de la situation sanitaire, et sur la recommandation des autorités sanitaires, **le niveau socle est retenu à compter de la rentrée scolaire** pour l'ensemble du territoire. **De ce fait pour l'EPS, les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction.** Vous retrouverez toutes [les informations de suivi de ce protocole](#) sur le site [education.gouv](#).

Quelles que soient les conditions sanitaires, gardons à l'esprit que pour 2022, l'École, dans la continuité de l'engagement pris depuis la refondation de 2012, doit être **exigeante et attentive** au parcours de chacun, **porteuse des valeurs et ouverte sur le monde** contemporain. **L'excellence, l'égalité et le bien-être sont les objectifs majeurs annoncés de cette année scolaire. L'excellence est la promesse que nous devons à chaque élève,** de l'école maternelle au lycée général, technologique ou professionnel. **L'égalité passe par la compensation des difficultés et différences de situation en renforçant les moyens consacrés aux élèves les plus défavorisés. Le bien-être implique une attention soutenue à chacun de nos élèves, dans une ouverture à l'autre et au monde.** Notre ambition première est donc de **faire en sorte que chaque élève devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, cultivé et porteur des valeurs républicaines.**

Pour atteindre cela, les enseignants et les équipes d'EPS doivent s'interroger sur **l'impact de la programmation dans le parcours en cycle des élèves, les méthodes pédagogiques les plus pertinentes en fonction du public, l'évaluation positive pour donner confiance et l'exigence des contenus nécessaires pour développer des compétences.** Nous rappelons que l'EPS, s'adresse à tous, il est donc crucial de **faciliter l'inclusion, veiller à l'égalité des chances** entre tous, notamment **filles et garçons.** Ces thématiques étant chères à la profession, je sais que les professeurs s'appuieront sur **les programmes, le socle, l'accompagnement personnalisé, l'organisation en cycle et les diverses modalités d'évaluation,** pour interroger les projets pédagogiques et les faire évoluer.

Rigottard Didier
IA IPR EPS
et ses collaborateurs
chargés de missions et IAN

La **rentrée scolaire 2022-2023** s'inscrit en **continuité** avec la logique des autres années sur l'organisation des enseignements, la sécurité des élèves et la mise en œuvre des programmes d'EPS.

Cette lettre de rentrée a donc pour objet de rappeler certains points et recommandations pédagogiques relatives à la mise en œuvre de l'enseignement de la discipline pour l'année scolaire 2022-2023. Ces points d'actualité et priorités devront être repris lors des réunions d'équipe dans le but **d'inventer, créer, innover pour favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité, la construction d'un esprit critique et d'une citoyenneté active chez les élèves, afin de faciliter pour tous et surtout les plus fragiles, les transitions entre l'école et le collège, le collège et le lycée, puis le lycée et l'université.** Pour réussir ce projet ambitieux, voici quelques priorités, réflexions et dispositifs.

1. PRIORITÉS

- **Accompagner chaque collégien, lycéen sur le chemin de sa réussite.**

Quand nous accueillons les élèves dans un établissement ou une classe, notre objectif est de faciliter le développement et l'approfondissement des compétences de chacun. Dans nos pratiques nous pouvons nous appuyer sur des outils de diagnostic afin d'orienter la politique de l'équipe EPS, faire des choix dans l'organisation des apprentissages moteurs, méthodologiques et sociaux. Si les principes retenus collectivement sont incontournables pour une EPS réussie, le projet de classe permet d'affiner, réguler les propositions pour répondre aux besoins de chacun. Quels que soient les choix, l'évaluation est au cœur de notre accompagnement. Il importe donc de travailler sur l'acquisition des compétences déclinées à partir des attendus de fin de cycle, au regard des APSA supports les plus pertinentes, en plaçant l'évaluation formative au premier plan. À cette fin, il est nécessaire d'aiguiser l'œil de l'apprenant, par l'utilisation d'indicateurs simples révélateurs de la compétence visée, pour qu'il exploite les informations utiles pour apprendre et faire apprendre. **La réflexion collective sur des repères de progressivité est à la fois un garde-fou pour garantir un meilleur accompagnement sur le cycle et ne pas construire un éternel débutant.**

✓ **En collèges et lycées :** La mallette EPS doit continuer à vivre et être **mise à jour régulièrement afin de coller aux besoins singuliers des élèves de l'établissement**. Les années covid vous ont conduit à adapter les programmations, les contenus de formation et l'évaluation. **La créativité professionnelle a été pour vous un moyen de faire face à cette crise. Ne perdez pas cette richesse** qui peut être utile dans d'autres situations (nouvelle crise sanitaire, différenciation pédagogique et adaptation des pratiques aux élèves...) **Pour cela nous vous recommandons de conserver toutes vos productions professionnelles en les intégrant à la mallette EPS de votre établissement.**

✓ **Pour la voie générale et technologique :** Avec des programmes effectifs **depuis la rentrée 2019, vous avez travaillé en équipe sur la conception des nouveaux référentiels** du baccalauréat des lycées généraux et technologiques. **Des modifications devront être apportées cette année au regard de [la circulaire du 28-04-2022](#) qui modifie les référentiels des champs d'apprentissage 1, 3 et 4.** Sur le fond, en EPS, rien ne change : trois CCF de trois C.A différents. Le protocole certificatif sera exigé (voir la note de service). **L'enseignement optionnel** bénéficie d'un coefficient 2 à partir de la session 2022. Cela ne concerne qu'un établissement en Guyane, le lycée Sainte-Thérèse de Rémire-Montjoly. Pour information, **un projet d'ouverture adressé à l'inspection est nécessaire pour installer un enseignement optionnel** dans un établissement.

✓ **Pour la voie professionnelle :** Depuis la mise en place de la réforme, comme l'avaient déjà fait les collègues de la voie Générale et Technologique, les équipes d'EPS ont réussi à concevoir les référentiels par APSA en respectant le **cadrage national par champs d'apprentissage : une période d'évaluation au fil de la séquence des AFLP 3, 4, 5 et 6 (8 points) et une évaluation de fin de séquence des AFLP 1 et 2 (12 points), le candidat devant choisir de répartir les 8 points sur deux des AFLP retenus par l'enseignant et évalués au fil de la séquence (minimum 2 points par AFLP).** Les référentiels ont tous été validés par la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes. [L'arrêté des modalités d'évaluation du baccalauréat professionnel, applicables en 2022, paru au BOEN le 23 juillet 2020](#), est consultable le site académique.

Pour le baccalauréat Général et Technologique, le baccalauréat professionnel et le CAP, **tous les référentiels ont pu être validés par la commission académique. Nous tenons à féliciter les équipes pour leur réactivité, notamment les coordonnateurs, pour le travail réalisé depuis la mise en place des réformes des lycées et des examens.** Pour information, au regard du retour de la commission académique, **si vous avez des adaptations à faire cette année, nous vous rappelons que, quel que soit l'examen (Bac Général et Technologique ou voie professionnelle) si vous apportez des modifications à vos référentiels, ces derniers doivent impérativement être représentés à la commission académique pour validation.** Cette remarque est valable **aussi si vous avez de nouvelles APSA dans votre programmation 2022** qui nécessitent de nouveaux référentiels.

La mention complémentaire a été transférée du LPO Elie Castor de Kourou au **LPO Raymond Tarcy de Saint-Laurent-du-Maroni**. Merci à l'équipe d'EPS pour l'important travail réalisé afin d'accueillir cette certification. Notez également la

possibilité pour les LP/LPO d'ouvrir une « unité professionnelle facultative secteur sportif ». Aucun établissement ne s'est actuellement positionné sur ce projet. Pour information, ces deux formations offrent des équivalences d'unités certificatives de certains BPJEPS (natation et activités pour tous).

- **Préparer chaque élève aux enjeux d'un monde en transformation.**

Pour cela il est nécessaire, durant son parcours en cycle, **de les outiller pour leur permettre de s'exprimer avec leur corps**, de **progresser** dans leur niveau de compétence, de **s'épanouir** dans et hors de l'École pour leur **donner les repères** nécessaires pour **vivre sereinement dans la société de demain**. **Trois idées** sont donc à aborder dans les réunions d'équipe, qui se veulent régulières, **la construction du sens dans les apprentissages, la différenciation pédagogique et l'évaluation par l'élève des compétences en utilisant des outils simples**. Ceci passe par une programmation équilibrée, complète et exigeante, intégrant des repères d'acquisition facilement identifiables par l'élève. Le projet pédagogique doit décliner les **principes avancés pour une EPS réussie** : les règles de vie, la prise en compte de la diversité, la bienveillance de l'évaluation pour valoriser les acquisitions... Ces pratiques pour qu'elles réussissent s'appuient sur une cohérence collective (rituels d'accueil, diagnostics, situations emblématiques de la compétence, évaluations en direct...). Faciliter l'insertion dans une société, c'est aussi **travailler ensemble pour s'approprier et respecter les valeurs de la République**. L'EPS, avec son travail en groupe, est un espace-temps privilégié pour favoriser les interactions. **Les outils numériques** dans les situations d'apprentissage, correctement utilisés (**quand cela est possible techniquement et matériellement**), **contribuent** au-delà de l'amélioration de la motricité, à la **prise de recul sur sa pratique, à l'esprit critique**.

- **Développer l'ambition.**

Au cœur de **l'ambition**, deux principes doivent nous fédérer : « **l'éducabilité de tous** » et « **la difficulté optimale** ». Pour donner le goût de se dépasser, il est nécessaire que nos choix permettent l'apprentissage de tous. Nous devons accepter l'élève tel qu'il est en lui donnant les ressources pour progresser. L'hétérogénéité, nous le savons est une difficulté professionnelle, néanmoins **la différenciation est un impératif pour développer l'ambition**, car si l'élève n'a pas une bonne image de lui-même, s'il construit le sentiment d'incompétence alors il n'y a que peu d'avenir. Cette **différenciation** fait appel à des **compétences professionnelles complexes qui demandent du temps** pour se construire et s'installer, mais qui demande surtout **une pratique réelle**. Il convient lors des réunions d'équipe d'explorer dans les réflexions didactiques et pédagogiques certaines variables pour simplifier ou complexifier, d'interroger les modes de groupement, de s'emparer de diverses modalités de communication, penser ou repenser les différents possibles des évaluations. Notre EPS est une discipline à part entière pour permettre réellement **l'épanouissement de tous**. Nous avons une habitude dans la différenciation reconnue, alors dans **l'EPS, les sections sportives scolaires, ou encore les options au lycée** nous devons, par l'accès à des pratiques physiques sportives et artistiques variées **chercher l'expression du plus haut niveau de chaque élève en fonction de ses ressources**. L'ouverture internationale, bien que complexe, car très couteuse pour les territoires éloignés, peut se construire pourquoi pas dans des **projets artistiques, des compétitions**, mais aussi en fonction des compétences des enseignants, dans **l'utilisation d'une langue étrangère dans l'enseignement de l'EPS**.

2. ACTUALITÉS

- **Projet d'EPS Lycées (GT, LP, LPO)**

Les projets d'EPS devront être actualisés et présentés cette année à partir des derniers textes publiés.

- **Commission d'harmonisation des notes**

La commission est indispensable, pour corriger des écarts qui ne seraient pas justifiés par des contextes d'évaluation particuliers. De plus, elle permet de rendre compte du niveau des élèves en EPS, et apporte des informations pour des régulations souhaitables et légitimes sur certains aspects comme les inaptitudes, les absences, la cohérence des menus, les écarts de notes entre les filles et les garçons. **En juin 2022, la commission qui a validé un peu moins de 13 000 notes, pour toutes les séries d'examens, souligne le sérieux et la compétence des évaluateurs.**

Examens	2019	2020	2021	2022	Écart filles/gars 2022
Bac G et T	13.53	13.92	14.13	14.38	- 1.08
Bac Pro	13.22	13.14	13.40	13.49	- 0.55
CAP	13.48	12.86	12.92	13.07	- 0.94

Comme on peut le constater, les adaptations dues au covid n'ont pas exercé une influence déterminante sur les résultats des élèves depuis le début de la crise sanitaire (2019). Les équipes se sont approprié les nouvelles règles d'évaluation dans un temps très court et ont adopté les mesures préconisées par le ministère pour demeurer statistiquement proches des résultats des années antérieures. Vous retrouverez le [compte rendu de la commission académique des examens EPS du 07/06/2022](#) sur le site académique.

La commission d'harmonisation 2002/2023 se réunira une première fois en octobre 2022 pour valider les protocoles (menu d'APSA ; date des épreuves et des rattrapages, nouveaux référentiels) puis une seconde fois au début du mois de juin 2023 pour l'harmonisation des notes. Vous aurez donc jusqu'à fin mai pour organiser vos dernières épreuves de CCF et vos rattrapages, réaliser en équipe votre harmonisation d'établissement, puis inscrire et valider vos notes dans EPSNET.

En ce qui concerne les épreuves ponctuelles réservées aux candidats libres, elles se dérouleront si le contexte le permet les 03 et 04 avril 2023. Merci à vous, de prendre les dispositions nécessaires afin de vous rendre disponible. Pour rappel les travaux de jury aux examens sont prioritaires sur toute autre mission, que vous soyez en collège ou en lycée. Les convocations devront donc être honorées.

- **Association Sportive**

Les trois heures forfaitaires sont bien entendu obligatoires en face à face pédagogique. L'AS ne se confond pas avec l'UNSS ou l'UGSEL. Les activités proposées à l'AS peuvent tout à fait se distinguer de celles qui apparaissent dans les calendriers UNSS/UGSEL : par exemple, les activités patrimoniales, de santé ou de développement de soi ont toute leur place. Pour autant, la programmation n'exclut bien évidemment pas les APSA des compétitions UNSS/UGSEL. Pour rappel, comme le stipule [le décret du 24 août 2016](#), **hormis pour les « activités à contraintes particulières », dont le rugby, la plongée, le combat qui autorise le K.O..., le certificat médical n'est plus exigible pour l'adhésion à l'AS** car « **Tout élève apte à l'EPS est réputé apte à ces activités physiques volontaires** ». Nous rappelons enfin **que c'est la demande des élèves et non le choix des professeurs qui doit présider à la programmation des APSA à l'AS. Le cahier d'AS reste exigible** lors des rendez-vous de carrière et des visites-conseils. Merci à vous de le tenir à jour (cf. exemple en annexe).

- **L'UNSS et l'UGSEL**

Après la retraite du directeur régional UNSS, le poste n'a pas encore été pourvu. Nous travaillons pour une ouverture du poste et espérons qu'il le sera rapidement.

L'UGSEL propose à ses adhérents quelques compétitions et aux enseignants du secteur privé des formations. Animé par notre collègue Alex Tertulien, l'UGSEL se porte bien. Merci très sincèrement à lui et à tous les animateurs qui s'investissent au profit de leurs élèves.

- **Sections Sportives Scolaires et Sections d'Excellence Sportive**

Courant novembre 2022, la commission académique se réunira pour étudier les demandes d'ouvertures, de renouvellement ou de fermeture que vous avez renseignées. Pour l'ouverture des sections sportives scolaires ainsi que des sections d'excellence sportives se référer à [la circulaire du 10 avril 2020](#). Pour l'année scolaire 2021 2022, grâce à vous ce sont 399 filles, 438 garçons qui ont profité des **34 sections sportives scolaires** et 5 filles et 35 garçons de la **seule section d'excellence sportive** de Guyane. Pour ces jeunes engagés à vos côtés, il est à noter que les résultats scolaires de ces derniers sont supérieurs à ceux de leurs camarades. Nous pouvons aussi vérifier l'excellence de votre engagement par la

présence aux derniers jeux olympiques et récemment aux championnats d'Europe d'athlétisme d'une élève passée par la SSS athlétisme du lycée Monnerville de Kourou. **Pour atteindre ce niveau de performance en section sportive scolaire, l'accompagnement académique des établissements et des intervenants reste stable, 130 HSA.**

- **Formation**

Hormis pour les formations aux concours et les TICE, les formations inscrites au PAF ne concernent que les « publics désignés » (contractuels, coordonnateurs, etc.). Pour le reste, nous fonctionnons avec les **formations d'initiative locale (FIL)**. En 2021/2022, **239 professeurs d'EPS ont bénéficié de FIL pour un total de 246 heures. Nous adressons tous nos remerciements aux formateurs engagés** dans ces FIL. Leur travail permettra aux collègues de monter en compétence et in fine, aux élèves de mieux apprendre et d'encore progresser. La procédure de demande d'ouverture d'une FIL ne change pas : demande à partir du [formulaire en ligne suivant](#) par l'équipe auprès du chef d'établissement (ou un groupe d'équipes de deux ou plusieurs établissements : dans ce cas, chaque établissement doit renseigner sa propre demande, et suivre la procédure, charge à l'inspection d'organiser le stage commun.), validation par le chef d'établissement et transmission à l'inspection, avis de l'inspection puis ouverture par la DFP (division de la formation des personnels). Un délai de trois semaines est exigé entre la réception du dossier par la DFP et l'ouverture de la formation. À noter que les formations pourront se dérouler en distanciel. **La ou les date(s), ainsi que le lieu de stage ne doivent pas être saisis dans le formulaire.** L'inspection renseignera ces informations après avoir pris contact avec le formateur.

Au regard du manque de formateurs aux concours, nous sommes tenus, comme l'année passée, de **concentrer nos moyens sur le CAPEPS interne**. L'intention étant de **sortir les contractuels de la précarité**. Cette année, huit contractuels ont été reçus au CAPEPS interne (dont une enseignante sur le fleuve Maroni (Maripasoula)) et un au CAPEPS externe, tous après avoir suivi la formation à l'interne. Un complément a toutefois été proposé aux candidats de l'externe. **Nous leur adressons nos sincères félicitations et leur souhaitons une année de stage fructueuse.** Nous continuerons, comme l'an passé, d'accompagner les candidats au CAPEPS externe et aux agrégations en parallèle de la formation CAPEPS interne. À la vue de ces résultats, je remercie Cécile Chauffour (Collège Agarande Kourou), Floriane Fersing (Collège A.Londres, SLM), Rebecca Polh et Luc Griselain (collège Paul Jean Louis de SLM) pour le remarquable travail d'accompagnement des candidats, et ce, tout au long de l'année. Il a également été proposé un accompagnement à l'écrit des agrégations en distanciel, merci à Barnabé Kouassi (Collège de Lifou, ex-guyanais) et Olivier Perrocheau (Poitiers) d'avoir accepté d'épauler les candidats. Cet accompagnement sera reconduit cette année. **Nous rappelons enfin que dans ces formations, le travail personnel est fondamental et obligatoire pour être admissible puis admis.**

En ce qui concerne le secourisme, si vous êtes formateur PSC1 ou SST, faite vous connaître surtout pour les nouveaux arrivants et n'oubliez pas de faire votre mise à niveau.

- **Savoir nager**

Tout l'arsenal réglementaire encadrant l'aisance aquatique, le savoir nager, le pass'nautique et, plus largement, l'enseignement de la natation sont consultables sur le [site académique](#). Décret et arrêté « savoir nager » entérinent le changement de l'ASSN en **Attestation Scolaire Savoir Nager en Sécurité (ASNS)**. [Une vidéo explicative du test de l'ASNS](#) réalisée par Mme MEYER et M. ARMEDE du collège A. CONTOUT de Cayenne vous permet de bien cerner ce nouveau test. L'arrêté « **pass'nautique** » publié par la direction des sports, entérine le test (ex-test aisance aquatique) permettant **l'accès aux activités nautiques** et dissocié du continuum de l'apprentissage de la nage.

- **Les parcours éducatifs**

Le **Parcours Educatif Santé** concerne particulièrement l'EPS en collège. La pandémie a permis de montrer l'importance d'être en « bonne condition physique ». Les élèves des collèges et lycées doivent bénéficier de contenus visant explicitement la dimension biologique de la santé. Ces contenus doivent également intégrer des mesures permettant aux élèves d'acquérir des compétences psychosociales nécessaires à la bonne santé mentale et physique, des habitudes d'activités physiques dont le but est de continuer à pratiquer en dehors de l'école et au-delà du cursus scolaire. De ce point de vue, il s'agit de provoquer du plaisir lors des leçons : plaisir de jouer, plaisir de découvrir, de se découvrir, plaisir de se retrouver, plaisir de progresser, plaisir de réussir à son niveau de pratique, etc. Les feedbacks positifs doivent être prioritaires et nombreux. Ils seront complétés utilement par des feedbacks correctifs et d'encouragement. **Dans le**

domaine de la santé, si vous avez déjà des relations solides avec un partenaire sportif comme c'est le cas avec les sections sportives, vous pouvez vous engager dans l'expérimentation qui est proposée aux établissements : offrir deux heures de pratiques supplémentaires à des élèves parfois éloignés de celles-ci comme les filles ou les élèves à besoin éducatif particulier.

Le **parcours avenir** prend également de l'importance avec la réforme du lycée. Tous les enseignants, EPS comprise, doivent y contribuer. Des outils pour accompagner vos élèves sont à votre disposition. [Lien n°1](#) et [lien n°2](#).

Pour le **PEAC** et le **parcours citoyen**, l'EPS y contribue du fait de ses programmes et votre offre de formation. Ce qui n'exclut pas, selon les contextes, notamment pour le parcours citoyen, de concevoir des contenus spécifiquement destinés à contribuer à l'atteinte des compétences.

- **La maîtrise de la langue**

Problématique forte et générale en Guyane, ce dossier concerne l'ensemble de la profession. Comme le précise le S4C, toutes les disciplines contribuent à la maîtrise de la langue, EPS comprise. Vous n'êtes pas des enseignants de lettres, mais les leçons d'EPS peuvent inclure des éléments permettant aux élèves de progresser : vocabulaire, expression orale, écrite... l'important est que les élèves soient en **immersion linguistique** le plus souvent possible. Vous trouverez [des ressources sur notre site académique](#)

- **Sécurité dans les activités de pleine nature**

La circulaire académique a été complétée en 2021 par un avenant portant sur les **mesures à prendre en cas de morsures de serpents** et par les **protocoles de sécurité dans les APPN les plus pratiquées en Guyane**. Bien entendu, vous devez prendre connaissance de ces recommandations, les suivre lors des séquences d'APPN et les insérer dans les projets pédagogiques / mallettes EPS. [Ces documents](#) sont accessibles sur le site pédagogique.

- **Génération 2024**

Le label Génération 2024 permet aux établissements scolaires qui partagent la conviction que le sport change les vies, de bénéficier de l'énergie unique des Jeux. Il vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Être labellisé, c'est permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique. **Ce label est également** un beau moyen de créer des liens école collège ou collège lycée. **Comment candidater ?** Pour en faire la demande, les établissements doivent entrer [dans l'application « démarches simplifiées »](#). Pour vous aider, [un tutoriel est également mis à votre disposition](#).

- **Les professeurs contractuels**

Ils sont invités à prendre connaissance du « [livret d'accueil du professeur contractuel](#) ». En 2021-2022, sur 283 professeurs d'EPS en poste, 71 étaient contractuels, soit un peu plus d'un quart du contingent global. Tous les ans, ces enseignants sont dans l'attente d'une éventuelle affectation. Le seul moyen de **sortir de cette « précarité »** professionnelle est de **se présenter au CAPEPS** et par conséquent de **suivre les formations aux concours proposées par l'académie**, que ce soit dans l'est, l'ouest de la Guyane et même sur le fleuve. **Je les incite donc à suivre très sérieusement les cours proposés par nos excellents formateurs et à composer aux écrits blancs les samedis matin.**

- **Positionnement :**

En tant que cadre A de la fonction publique d'état, **vous avez un devoir d'exemplarité**. Merci à vous de veiller à ce que votre comportement soit irréprochable et que votre tenue soit compatible avec votre statut. Vous éviterez par exemple de vous présenter en cours ou lors des réunions et conseils auxquels vous êtes convié(e)s (dans votre établissement ou en dehors, par exemple au rectorat), en short (pour les réunions), casquette, en savates, en tongs, ou dans une tenue inappropriée.

3. DISPOSITIFS RESSOURCES AUPRÈS DE L'INSPECTION

- **Le chargé de mission**

Pour vous accompagner dans cette **quête d'innovation et d'expérimentation qui doit rendre notre école plus juste**, vous pouvez compter sur les **compétences reconnues**, par le corps d'inspection, des **chargées de mission EPS Floriane Fersing et Cécile Chauffour** ainsi que du **IAN EPS Sébastien Lebon**. Je tiens à les remercier une fois encore pour l'important et excellent travail qu'ils accomplissent dans le cadre de leurs fonctions respectives. Ils reviendront vers vous rapidement pour vous présenter la répartition de leurs tâches.

- **Le programme d'évaluation des personnels enseignants**

Les **rendez-vous de carrière sont, pour le chef d'établissement et l'inspecteur, une évaluation de la valeur professionnelle des personnels** qui peut permettre un accès plus rapide au 7^{ème}, 9^{ème} échelon, à la hors classe puis à la classe exceptionnelle. **Parallèlement** à ce besoin de gestion de la carrière, **l'inspection pédagogique EPS continuera d'apporter un accompagnement aux personnels** par le biais de **visites d'accompagnement** et de **conseils personnalisés**. Les objectifs de l'accompagnement individuel sont de **consolider les compétences professionnelles, remédier aux difficultés que certains personnels peuvent rencontrer** et **valoriser les réussites**. Pour mieux comprendre et se préparer à cette nouvelle manière d'évaluer la professionnalité des enseignants [un guide en ligne](#) est à votre disposition.

- **Site pédagogique EPS et adresse électronique professionnelle**

Les informations consignées dans cette lettre ne couvrent qu'en partie l'ensemble des thématiques touchant l'EPS. Chacun pourra utilement les compléter en consultant régulièrement le [site EPS académique](#). **Vos projets, innovations de qualité, permettront d'alimenter celui-ci**. Il sera également un outil de recueil d'informations nécessaires au suivi des dossiers spécifiques à l'EPS (examens, sections sportives scolaires, label génération 2024, formation, enquête en ligne...).

Enfin, pour **permettre une communication efficace**, je rappelle **la nécessité pour chaque professeur d'utiliser l'adresse électronique professionnelle** pour tous les courriers concernant le PPCR, la gestion de carrière, les services administratifs, les établissements, les communications des chargés de mission et l'inspection pédagogique régionale. Chacun, selon la modalité la plus adaptée, doit consulter régulièrement cette boîte mail. Je rappelle qu'il est possible d'organiser le transfert automatique des messages vers une messagerie personnelle.

Pour conclure, je vous adresse à tous mes encouragements pour assurer la mise en œuvre d'une **EPS généreuse au service de la réussite de tous** et je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun, malgré les conditions difficiles, pour proposer un enseignement de qualité aux élèves afin de leur **permettre de mieux apprendre pour mieux réussir**. Durant cette année je reste à votre écoute pour **oser, inventer, créer et innover** pour **faire vivre cette réforme** incontournable et **faire de l'école, du collège et du lycée un lieu d'épanouissement où l'expérience individuelle et l'activité collective sont privilégiées afin de donner à la vie des élèves plus d'imagination**. **Excellente année scolaire 2022-2023 à toutes et tous**.



Rigottard Didier
IA IPR EPS de Guyane

ANNEXE :

Cahier d'AS

Établissement :

Année scolaire :

Nom et prénom de l'enseignant animateur d'AS :

Élèves inscrits dans votre groupe :

Nom	Prénom	Catégorie	Classe

Suivi d'activité :

Date	APSA	Effectif des présents	Compétition / entraînement	Contenu Description sommaire